



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 novembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 novembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 novembre 2006

**Convention de participation financière pour création d'un accès
piétonnier sur une propriété Ville de Niort**

Président :

Françoise BILLY

Présents :

Adjoints :

Gérard NEBAS, Gilles FRAPPIER, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Paul SAMOYAU, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT, Geneviève RIZZI.

Conseillers :

Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Valérie UZANU, Isabelle RONDEAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Madeleine CHAIGNEAU, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Alain GARCIA, Dominique GUIBERT, Marc THEBAULT, Elisabeth BEAUVAIS, Claudie LAROCHE.

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Françoise BILLY ;
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU ;
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Yannick TARDY ;
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE ;
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT ;
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS ;

Excusés :

Conseillers :

Joël RENOUX, Stéphane TRONEL, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2006

DELIBERATION D20060480

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

**Convention de participation financière pour création d'un accès
piétonnier sur une propriété Ville de Niort**

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Ville de Niort, dans le cadre des travaux de réaménagement et d'embellissement de l'Avenue de Paris, réalise, à proximité de celle-ci, un parking sis 25 rue de Bellune. La SARL Hôtel du Parc est locataire d'un immeuble voisin du futur parking.

A sa demande, une ouverture d'une largeur de 1,20m a été créée dans le mur de clôture permettant à ses clients d'accéder directement de l'hôtel au parking par un cheminement piétonnier. Le coût des travaux réalisés par la Ville sur le mur de clôture s'est établi à 984,81 €.

La SARL Hôtel du Parc, représentée par Monsieur RIVALIN son gérant, s'engage à verser cette somme au profit de la Ville de Niort en contrepartie de l'accès piétonnier rendu possible.

Cet accord fait l'objet d'une convention entre la Ville de Niort, Madame Micheline LECUYER propriétaire de l'immeuble et la SARL Hôtel du Parc locataire dudit immeuble.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention entre la Ville de Niort, Madame Micheline LECUYER et la SARL HOTEL DU PARC se rapportant à cette affaire,

La recette sera imputée au compte 70-8224-70388 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gilles FRAPPIER